

AGENDA 21 régional

Approuvé par l'assemblée plénière du Conseil régional le 20 juin 2008

La Basse-Normandie
s'engage pour un
développement



Avec la Région, l'avenir prend de l'avance



Juin 2008 marque une étape clé en matière de développement durable pour notre collectivité, puisqu'elle adopte son Agenda 21, répondant ainsi à l'engagement que nous avons pris devant les Bas-Normands : faire de la Basse-Normandie une Eco-région.

Face à l'urgence des enjeux planétaires, à l'évolution du coût de l'énergie et aux difficultés des plus démunis, nous sommes convaincus de la nécessité d'adopter un nouveau mode de vie. Le développement durable cherche à concilier économie, social et environnement en plaçant l'Homme au cœur de ce projet et en prenant conscience que l'environnement est le socle irremplaçable et indispensable à ce développement. Nous avons la responsabilité de rendre cela concret et d'agir, en plaçant le développement durable au cœur de toutes les politiques régionales.

Un Agenda 21, rappelons-le, est un plan d'actions qui vise à appliquer au niveau local des principes fixés par le sommet de la Terre de Rio en 1992. J'ai tenu, tout comme Jean-Karl Deschamps en charge de l'animation de ce projet, à ce que l'Agenda 21 régional soit établi avec pragmatisme et lisibilité pour garantir une bonne appropriation par tous. Nous avons choisi de le définir comme un outil pour encadrer toutes nos politiques, le fonctionnement de notre institution, et pour accompagner la mobilisation de tous les acteurs tant publics que privés, du monde de l'entreprise comme des associations.

La construction de l'Agenda 21 a été progressive : elle s'est fondée sur un diagnostic du territoire régional et de notre institution, puis sur une sensibilisation des agents de la Région et de nos partenaires et enfin, sur une élaboration participative du plan d'actions impliquant les élus, les services, nos partenaires. Ceux-ci ont été ensuite consultés au même titre que la population, et en particulier les lycéens.

Nous devons à présent mettre en œuvre les 100 premières actions de ce plan. La Région porte ce projet, mais elle a besoin de l'ensemble des acteurs du territoire pour le faire vivre. Je souhaite que soient créés des temps et des espaces de dialogue et de concertation à l'image des Assises du développement durable qui seront organisées chaque année. Le lien, le partage entre tous ceux qui s'engagent, sont sans nul doute un gage de réussite de notre ambition.

Cette dynamique devra évoluer au fil des années. Les effets des actions proposées seront mesurés régulièrement. Nous rendrons compte des résultats car la participation de chaque Bas-Normand est nécessaire pour améliorer l'Agenda 21. Je sais que l'Innovation, la créativité et l'engagement éco citoyen des Bas-Normands seront les moteurs de notre contribution locale aux enjeux de demain. Relevons ensemble ce défi.

Laurent Beauvais,
Président de la Région Basse-Normandie

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local ?

L'idée d'Agenda 21 local provient du sommet de la Terre de Rio en 1992, au cours duquel 173 pays adoptent le Programme Action 21 (ou Agenda 21). Cette déclaration fixe **un programme d'actions pour le XXI^e siècle** dans des domaines très diversifiés afin de s'orienter vers un développement durable de la planète.

Dans le cadre du chapitre 28 de ce programme, les collectivités territoriales sont invitées, en s'appuyant sur les partenaires locaux que sont les entreprises, les habitants et les associations, à mettre en place un Agenda 21 à leur échelle, appelé Agenda 21 local. Cet outil de mise en cohérence des politiques sectorielles de la collectivité sur son territoire favorise un développement intégré, solidaire et partagé.

Depuis, au niveau national, la notion d'Agenda 21 a été précisée. L'Etat et les collectivités territoriales disposant d'une expérience en la matière ont établi ensemble un **cadre de référence national** définissant :

➤ **5 finalités du développement durable :**

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

➤ **5 éléments déterminants de la démarche :**

- stratégie d'amélioration continue,
- participation,
- organisation du pilotage,
- transversalité des approches,
- évaluation partagée.

Pourquoi un Agenda 21 régional ?

Une volonté politique de répondre aux besoins des Bas-Normands

L'engagement de la Région Basse-Normandie dans une démarche d'Agenda 21 est d'abord une volonté politique : celle de **répondre aux besoins actuels des Bas-Normands tout en anticipant, avec eux, leurs besoins de demain**. Or, l'avenir de la Basse-Normandie est lié à celui de la planète et les menaces qui pèsent sur leurs avenir sont les mêmes : les changements climatiques, la perte de biodiversité, l'accroissement des inégalités entre les hommes et entre les territoires, les pollutions de l'eau, du sol et de la mer, les conflits liés à l'accès et à la raréfaction des ressources stratégiques...

Répondre à ces enjeux implique de concilier le développement social et économique avec la préservation de l'environnement, indispensable à ce développement. C'est l'idée même du développement durable. **Orienter aujourd'hui la Basse-Normandie vers un mode de développement durable, c'est donner une longueur d'avance à son territoire et offrir un plus pour sa population** : plus d'équité dans les services, plus de solidarité, une économie dynamique et tournée vers l'avenir, la réduction des inégalités, un environnement préservé...

Mettre le développement durable au cœur des politiques régionales

Au travers de sa démarche d'Agenda 21, la Région poursuit l'objectif à long terme de faire évoluer l'ensemble de ses politiques pour que, progressivement et systématiquement, toutes intègrent les principes et les finalités du développement durable.

Pour enclencher et accompagner cette évolution, le présent plan propose des actions concrètes, dans tous les domaines d'activité et d'intervention de la Région, autour de deux axes de travail définis dans la délibération d'engagement de la démarche d'Agenda 21 du 12 mai 2006 :

- *Axe 1 Une institution régionale exemplaire : l'Agenda 21 interne*
- *Axe 2 Une politique d'incitation et d'accompagnement des acteurs régionaux.*

Le développement durable, un des défis majeurs pour la Basse-Normandie

Le diagnostic territorial mené en 2006, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, a permis d'identifier les enjeux et les défis à relever par la Basse-Normandie, parmi lesquels le développement durable :

- **TROIS ENJEUX TRANSVERSAUX**
 - L'espace bas-normand entre cohésion et fractures :**
 - l'existence de déséquilibres territoriaux et sociaux à corriger,
 - une région qui se distingue par un maillage de villes moyennes et de bourgs à conforter en termes d'emplois, de services publics et « au public » ;
 - Une économie qui cherche de nouvelles voies :**
 - une modernisation économique nécessaire dans les domaines où la Basse-Normandie présente des retards ou des difficultés patentées (niveau d'exportation des PME, faible taux d'encadrement, reprise et transmission des entreprises etc.) ;
 - Des pôles d'excellence porteurs d'avenir :**
 - un enjeu de valorisation des filières d'excellence de la région...
 - pour asseoir son développement sur des secteurs porteurs d'avenir ;
- **TROIS DEFIS MAJEURS**
 - S'ouvrir vers les autres régions, l'Europe et le Monde :**
 - en se rapprochant notamment des régions voisines et en particulier de la Haute-Normandie,
 - en valorisant sa position géographique et son caractère maritime ;
 - Inverser la tendance au vieillissement démographique :**
 - en redevenant attractive pour la jeunesse,
 - en cherchant à mieux intégrer les nouvelles générations de retraités ;
 - Répondre aux exigences du développement durable** dans toutes ses dimensions environnementale, économique et sociale, en tenant compte :
 - des nombreux atouts naturels de la Basse-Normandie,
 - du développement de la précarité tant dans les quartiers sensibles des zones urbaines que dans certaines zones rurales.

Assumer ses responsabilités

Comme tout organisme public ou privé, la Région se doit d'**être éco-responsable**, dans son fonctionnement et ses investissements, afin de réduire ses impacts. Elle est une autorité qui agit et montre l'exemple.

Comme toute collectivité, elle dispose de compétences qui lui confèrent des responsabilités spécifiques vis-à-vis du territoire et de ses habitants. Elle intervient en faveur du développement durable **dans chacune de ses compétences**, mais aussi dans la limite de celles-ci.

La Région ne peut pas agir seule et dans tous les domaines. Il lui faut, pour **engager la Basse-Normandie** dans le sens d'un développement durable, **entraîner l'ensemble des acteurs du territoire** dans sa dynamique et les amener à s'impliquer eux-mêmes en faveur du développement durable. La Région dispose pour cela d'une double légitimité. D'une part, elle est la collectivité chef de file pour l'aménagement et le développement du territoire. D'autre part, elle est reconnue par ses partenaires pour son rôle de coordination et d'animation régionale en matière de développement durable.

S'engager dans un projet commun et solidaire avec d'autres territoires du monde

L'engagement de la Région dans une démarche d'Agenda 21 répond aux engagements internationaux pris par la France au sommet de la Terre de Rio en 1992. Aujourd'hui, le programme Agenda 21 signé alors constitue la référence pour la mise en œuvre du développement durable au niveau des territoires, sur la planète entière. L'Agenda 21 de la Région est une déclinaison, à l'échelle de la Basse-Normandie de principes adoptés mondialement, sa **contribution pour répondre aux enjeux planétaires**.

Parce que les enjeux du développement durable dépassent les frontières et les limites administratives, la Région a eu la préoccupation d'inscrire sa démarche dans le Cadre de référence national pour les Agendas 21 locaux. Disposer de référentiels communs à tous les autres territoires est une nécessité pour pouvoir échanger, partager les idées et avancer ensemble vers les mêmes objectifs.

Quels attentes vis-à-vis de la Région ?

En 2005, un diagnostic de l'institution a été mené sur la base d'échanges avec les élus, les directeurs et des partenaires de la Région. Il a permis de mesurer l'appropriation interne et externe de la notion de développement durable, d'identifier des attentes et des pistes d'actions, notamment concernant le rôle à jouer par la Région :

➤ La Région confortée pour être l'animatrice d'une dynamique territoriale en matière de développement durable

Elle est qualifiée comme chef de file légitime par la plupart des acteurs, pour :

- travailler en synergie avec les autres collectivités, à la définition de priorités et à une répartition des rôles,
- sensibiliser et mobiliser le grand public ;

Elle est sollicitée pour être l'acteur principal de l'animation des parties prenantes, pour :

- la création et l'animation de structures de dialogue et d'échanges,
- une reconnaissance et une mise en valeur des actions exemplaires sur le territoire,
- la conduite de processus de concertation.

➤ La Région attendue comme exemplaire

en tant qu'institution :

- sur la lutte pour la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre,
- sur la construction et la gestion de son patrimoine, des bâtiments publics,
- sur les modalités de son management ;

et au travers de premières actions fortes :

- valoriser la Haute Qualité Environnementale (HQE®) et rendre l'habitat durable moins élitiste,
- pousser l'innovation, l'éco-conception et l'éco-efficience,
- inciter financièrement,
- renforcer sa politique de transports collectifs.

La méthode

De l'engagement au premier plan d'actions

Capitaliser sur les acquis des politiques sectorielles

Une démarche de développement durable ne prend réalité que si elle propose et engage des actions. La Région n'a pas attendu la finalisation de son Agenda 21 pour mettre en œuvre de nombreuses actions concrètes en faveur du développement durable. Ces actions « en cours », initiées par les différentes directions de la Région, se retrouvent, au même titre que des actions nouvelles, identifiées dans l'Agenda 21. D'autres actions pourront émerger ultérieurement et venir compléter le plan d'actions : prolongements et améliorations des actions initiales suite à leur évaluation, idées nouvelles... C'est l'idée même du principe d'**amélioration continue** associé au concept de développement durable.

Rester pragmatique

Pour l'élaboration de son Agenda 21, la Région a suivi **une démarche projet** classique, depuis la phase de diagnostic jusqu'à l'élaboration d'un plan d'actions. Elle lui a permis d'intégrer simplement les actions engagées, tout en élargissant la réflexion pour **prendre en compte toutes les finalités du développement durable**.

La Région a ainsi cherché à optimiser chacune des actions proposées, pour étendre leur champ à d'autres piliers du développement durable que ceux imaginés initialement, réduire leurs éventuels impacts négatifs sur l'un des piliers...

Favoriser la TRANSVERSALITE

La Région s'est organisée pour répondre à cet objectif en faisant travailler en commun l'ensemble de ses directions :

- **le pilotage et l'animation de la démarche :**
 - le comité de pilotage est constitué du Directeur général des services et de l'ensemble des directeurs ;
 - un agent de chaque direction a été identifié comme « *Référent Agenda 21* » pour être le relais d'informations entre sa direction, les autres directions et la coordination de la démarche ;
- **la prise en charge de certaines questions par des « Groupes thématiques transversaux » :**
 - les questions intéressant l'ensemble des directions (les dispositifs d'évaluation et indicateurs de développement durable ; l'éco-conditionnalité des aides ; la prise en compte du développement durable dans les marchés publics),
 - les questions nécessitant un travail participatif d'agents, indépendamment de leur direction ou de leurs fonctions (les gestes éco-citoyens des agents ; le plan de déplacement de l'administration)
 - les questions proposées par plusieurs directions différentes en parallèle (la prise en compte du développement durable dans les événements et manifestations aidés ou organisés par la Région).

Une CONSTRUCTION progressive...

2004 - Engagement politique : faire de la Basse-Normandie une véritable Eco-Région



2005 - Sensibilisation des agents et des élus de la Région



2005/2006 - Diagnostics partagés de l'institution et du territoire



12 mai 2006 - Délibération du Conseil régional engageant l'élaboration de l'Agenda 21 régional



2007 – Année du développement durable pour la Région
Formations et élaboration participative du plan d'actions



1^{er} semestre 2008 - Consultations de la population et des partenaires



20 juin 2008 - Vote du plan d'actions de l'Agenda 21



... pour faire vivre l'Agenda 21 sur la durée

Automne 2008 - Premières Assises régionales du développement durable



2^{ème} semestre 2008 – Mise en place des dispositifs de concertation et de suivi sur la durée



2008, 2009, 2010... mise en œuvre, évaluation et amélioration des actions, en continu



Associer largement

Pour faire émerger les propositions et parvenir à un programme d'actions ambitieux, la Région a décidé de **mobiliser l'ensemble de la collectivité, dans ses différentes composantes** : les élus, le comité des directeurs, les agents de toutes les directions.

La **diversité des dispositifs** mis en place a permis à chacun de s'impliquer, de débattre des priorités à mettre en œuvre et des difficultés rencontrées. Les actions de sensibilisation, la participation aux groupes de travail basée sur le volontariat, les formations, ont permis à chacun de se sentir concerné dans le cadre de la réalisation de ses missions.

Chaque membre de la collectivité a ainsi pu trouver la forme de participation à l'Agenda 21 qui lui correspondait, et lui permettait de s'exprimer et de contribuer à l'élaboration du plan d'actions.

Pour la Région, l'**association des populations et des acteurs** du territoire est également un facteur majeur pour la réussite de la démarche. Elle ouvre de nouvelles perspectives, favorise l'échange et l'appropriation par chacun des objectifs poursuivis. La Région a pour cela mené différentes actions de concertation, au cours de la phase d'élaboration du plan d'actions. Ces actions ne constituent qu'une première « introduction » à une dynamique qui doit se renforcer progressivement tout au long de la mise en œuvre de ce plan, de la « Vie de l'Agenda 21 ».

Cette association sur la durée, est également un moyen pour la Région d'amener l'ensemble des acteurs du territoire à s'engager dans des démarches de développement durable.

Une MOBILISATION DE TOUS pour une élaboration participative...

- Au travers des dispositifs mis en place pour produire les propositions d'actions :
 - **chacune des directions** de la Région a été mobilisée, à la fois responsable de proposer des actions dans son domaine de compétence et libre de s'organiser comme elle le souhaite pour y parvenir ;
 - Des « **Groupes thématiques transversaux** » ont été spécialement mis en place pour travailler sur des sujets incontournables, avec des représentants des directions les plus concernées et des agents volontaires (près de 70 agents concernés au total) ;
 - un **suivi régulier par les élus** au travers de communication en assemblée plénière et de présentations dans chacune des commissions thématiques de la Région ;
- Au travers de **dispositifs plus informels** :
 - tout au long de l'année 2007, 8 « Café du DD » ont été proposés aux agents, sur le temps de pause de midi, pour les sensibiliser, permettre leurs échanges et l'émergence de propositions originales, autour de thématiques particulières (transports, énergie, consommation, eau, biodiversité, entreprises et DD...);
 - une page d'information et une « Boîte à idée » anonyme ont été mises en place sur le site intranet.

... et CONCERTÉE avec les acteurs du territoire

La Région a associé la population et les forces vives du territoire, à différentes étapes :

- **partager le diagnostic** (2005-2006) :
 - entretien avec une cinquantaine de partenaires majeurs pour le diagnostic institutionnel,
 - consultation de la population sur le diagnostic territorial dans le cadre du SRADT ;
- **connaître les opinions** en matière de développement durable et de politiques régionales (2008), par enquêtes auprès :
 - de la population (sondage auprès de 1000 personnes, représentatives de la population bas-normande),
 - des jeunes (enquête en vis-à-vis auprès de 400 lycéens et apprentis),
 - et de l'ensemble de ses partenaires : collectivités locales, centres de formation, lycées, associations, services de l'Etat, entreprises, chambres consulaires, syndicats, CESR... (questionnaire adressé à près de 3000 partenaires, taux de réponse de 15%) ;
- **faire des propositions** (2008), au travers de 5 réunions d'échanges entre partenaires de la Région volontaires (groupes de 10 à 20 personnes, 50 partenaires au total), autour des dispositifs participatifs à mettre en place par la Région dans le cadre de son Agenda 21 et autour de 4 thèmes :
 - Sensibilisation de tous à agir en faveur du développement durable : Rôle(s) des associations ;
 - Leviers à privilégier par la Région pour favoriser l'engagement des acteurs bas-normands, publics et privés, dans des démarches de développement durable ;
 - Sensibiliser, mobiliser et préparer les jeunes bas-normands au développement durable ;
 - Démarches de développement durable des collectivités locales bas-normandes : Articulation avec la démarche régionale d'Agenda 21

Impulser une dynamique régionale

Pour favoriser l'implication de tous, la Région dispose de différents leviers. Il importe en premier lieu de **sensibiliser** à la notion de développement durable, de faire partager cet objectif et le changement de regard qu'il implique. Une nouvelle manière d'apprécier les projets est nécessaire, prenant en compte la transversalité et les impacts positifs et négatifs qu'a tout projet sur les différents piliers du développement durable.

La Région a le pouvoir d'**orienter** les choix des acteurs du territoire, en intervenant sur le cadre que constituent les **grands schémas** régionaux sous sa responsabilité existants (SRADT, SRDE, PRDFP...) ou en projet, pour y intégrer les objectifs du développement durable. Elle peut également procéder au travers d'une évolution de ses régimes d'aides financières aux projets des acteurs du territoire : **éco-conditionnalité**, d'une part, **et aides incitatives** pour accompagner spécifiquement les actions les plus volontaristes en matière de développement durable, d'autre part.

Au-delà des actions de sensibilisation et d'orientation, la Région poursuit un objectif de démultiplication, à l'échelle de la Basse-Normandie, du nombre d'acteurs, publics et privés, qui s'engagent dans des **démarches prenant en compte le développement durable dans sa globalité** (les différents piliers et les différents principes) et dans l'ensemble de leurs activités.

Partager les expériences pour avancer

De nombreux acteurs bas-normands ont déjà mis en place des politiques ambitieuses de développement durable : Parcs naturels régionaux, véritables territoires d'expérimentation du développement durable au travers de leurs chartes, collectivités locales ayant élaboré leur Agenda 21, associations d'éducation au développement durable, organismes de formation et lycées engagés dans des démarches d'éco-citoyenneté, entreprises en démarche d'amélioration de leurs processus de production pour limiter leurs impacts... Des particuliers agissent également au quotidien en limitant leurs déplacements, en exprimant leurs solidarités, en consacrant du temps au bénévolat...

Comme eux, la Région a besoin d'**échanger** pour pouvoir découvrir d'autres idées, discuter de ses choix et, au final, améliorer sa démarche. La Région souhaite développer cette mise en commun avec l'ensemble des acteurs du territoire impliqués, pour **valoriser** les expériences les plus intéressantes, les **mutualiser et trouver ensemble des solutions** aux problématiques communes.

Un plan d'actions autour de 5 priorités majeures

I Construire un monde SOLIDAIRE au service des générations futures

Prendre en compte les générations futures, c'est préparer leur avenir avec elles. Notre responsabilité est de faire de la Basse-Normandie une région accueillante pour les jeunes, une région qui leur permette de se former, de se préparer aux enjeux du développement durable, mais aussi une région qui leur donne les moyens de s'épanouir.

La Région agit dans ce sens, en lien avec ses compétences, en particulier en accompagnant les lycéens, les apprentis et les publics en formation, pour leur permettre de devenir de véritables éco-citoyens et leur donner l'envie de participer à la vie de leur territoire.

Se souvenir d'hier, assumer le devoir de mémoire, s'ouvrir sur les autres, réduire les inégalités, tisser des liens de solidarité et de fraternité entre les pays et les générations,... il faut changer la société d'aujourd'hui pour construire celle de demain.

- I.1 Préparer les jeunes à construire un avenir durable, en mobilisant lycées et CFA**
- I.2 Donner aux jeunes l'envie d'être les acteurs et les ambassadeurs de la Basse-Normandie**
- I.3 Tendre vers l'équité sociale et favoriser l'éco-citoyenneté**
- I.4 S'ouvrir sur le monde et transmettre un avenir de solidarité et de paix**

II Rétablir LES GRANDS EQUILIBRES environnementaux et sociaux des territoires

A l'échelle planétaire, comme à l'échelle de la Basse-Normandie, des équilibres existent, naturels et humains : climat, biodiversité, eau, mer, espaces ruraux, littoraux et urbains, solidarité entre les personnes, solidarité entre les territoires... Tous sont reliés, dépendants les uns des autres. Ils sont l'image de la Basse-Normandie et constituent pour de nombreuses activités un formidable potentiel pour asseoir leur développement durable. Ils sont également fragiles et la responsabilité de la Région est de veiller à les respecter, aider à les rétablir, afin que soit préservée la vie des hommes et des territoires, et contribuer ainsi aux enjeux planétaires.

- II.1 Répondre et s'adapter au changement climatique**
- II.2 Préserver les ressources naturelles : espaces, eau, biodiversité**
- II.3 Valoriser le caractère maritime et littoral de la Basse-Normandie**
- II.4 Développer la solidarité entre les hommes et les territoires**
- II.5 Renforcer les transports collectifs et les mobilités douces pour tous**

III Accompagner tous CEUX QUI S'ENGAGENT

Au travers de ses régimes d'aide et de son propre engagement, la Région a l'ambition de favoriser une démultiplication des actions en faveur d'un développement durable de la Basse-Normandie. C'est pourquoi, elle est aux côtés de ceux, entreprises, collectivités, associations, qui prennent des initiatives et mettent en œuvre des démarches globales de développement durable à l'échelle de leur territoire ou de leur organisme.

Mais, pour leur permettre d'agir, il est également indispensable d'accompagner un développement de la recherche, de l'innovation et de nouvelles filières, en veillant à anticiper sur les compétences nécessaires.

- III.1 Développer la connaissance, la recherche et l'innovation en matière de développement durable**
- III.2 Préparer l'emploi de demain, en anticipant sur les compétences nécessaires à un développement durable**
- III.3 Miser sur l'économie sociale et solidaire**
- III.4 Intégrer l'éco-conditionnalité dans les aides de la Région**
- III.5 Appuyer les territoires et collectivités dans leurs politiques de développement durable**
- III.6 Appuyer le monde de l'entreprise pour une économie durable**

IV Faire de la Région une collectivité performante et ECO-RESPONSABLE

S'appliquer à soi-même ce que l'on recommande aux autres. La responsabilité de la Région est assumée avec un double objectif : réduire les impacts environnementaux et sociaux liés à son fonctionnement ...et en réduire les coûts.

Si l'objectif de la Région est de devenir exemplaire en matière d'éco-responsabilité, c'est au sens de montrer qu'il est possible de s'engager. Loin de vouloir « donner des leçons », la Région souhaite surtout disposer d'une expérience concrète, se confronter aux difficultés, pour pouvoir ensuite échanger avec ses partenaires et identifier ensemble des solutions.

- IV.1 Parier sur l'évolution des comportements**
- IV.2 Systématiser la prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans la commande publique**
- IV.3 Réduire les impacts et les consommations liés à l'activité et au patrimoine bâti de la Région**

V Informer, former, ETRE A L'ECOUTE

La première des responsabilités de la Région est d'écouter les Bas-Normands, leurs attentes, leurs besoins, pour fonder son action et ses politiques. Depuis leur élaboration, jusqu'à leur mise en œuvre et leur évaluation, la Région fait le choix de la concertation avec la population et les forces vives du territoire. Elle a déjà mis en place différents dispositifs, tels que « Voix Publiques », qu'il s'agit aujourd'hui d'étendre à l'ensemble des domaines d'intervention de la Région. Au travers de son Agenda 21, la Région souhaite également donner à tout un chacun les moyens de prendre part au débat et d'apporter sa contribution tout au long de la vie du plan d'actions : sensibilisation, échanges d'expériences et valorisation de ceux qui s'engagent, évaluation et proposition d'actions nouvelles,...

- V.1 Développer l'Education au développement durable de tous, en confortant l'action des associations**
- V.2 Construire ensemble les grandes politiques régionales et en rendre compte**
- V.3 Favoriser les échanges et la mutualisation d'expériences sur le développement durable**
- V.4 Inventer ensemble les dispositifs pour évaluer et faire vivre l'Agenda 21 régional**

Présentation détaillée des 100 actions

I - Construire un monde SOLIDAIRE au service des générations futures

I.1 Préparer les jeunes à construire un avenir durable, en mobilisant lycées et CFA

Pour permettre aux jeunes de prendre conscience des enjeux et de se former au développement durable, la Région travaille en synergie avec ses partenaires, lycées et CFA. Le principe de leur intervention conjointe est de sensibiliser les lycéens et les apprentis à la fois par l'explication et par l'exemple, en menant des actions concrètes pour améliorer le fonctionnement des établissements au regard des objectifs du développement durable.

	Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
1	Appel à projet unique annuel à destination des structures de formation	DEES	2009	Sans impact financier	Nbr. d'établissements impliqués Nbr. de projets
2	Accompagnement des lycées et CFA qui s'engagent dans des démarches globales de développement durable	DEDD/D EES/DE FPA	2008 (référentiel) 2008-2013 (accompagnement)	Sans impact financier en 2008	Nbr. d'établissements utilisant le référentiel à l'échelle régionale Nbr. de lycées et CFA engagés (Nbr. d'enseignants et d'élèves touchés)
3	Budget participatif des lycées et des CFA : un levier pour les lycées, les lycéens et les apprentis pour développer des projets en commun et faire l'apprentissage de l'éco-citoyenneté	DEES	annuel depuis 2007	Annuels : 1500 K€/an	Nbr. de réponses à l'appel à projet régional Nbr. de réponses décrivant la mise en œuvre d'une concertation Différence d'évolution des indicateurs habituels (résultats scolaires, incivilités...) entre établissements engagés et autres
4	Restauration scolaire dans les lycées : améliorer la santé et la sécurité alimentaire	DEES	2007-2008 (sensibilisation) 2008-2013 (engagement)	Intégrés budget fonctionnement lycée	Nbr. de lycées engagés (projets d'établissements incluant cette orientation) Evolution du nbr. de plats bio et de produits locaux servis Nbr. d'inscriptions plan de formation ADL Suivi de l'évolution tarifaire de la restauration scolaire des lycées engagés dans le processus
5	Equipements dans les lycées en lien avec les enjeux du développement durable : - équipements pédagogiques - équipements techniques	DEES	2008-2013	Intégrés budget équipement lycée	Nbr. de lycées disposant d'équipements pédagogiques liés aux nouvelles technologies Nbr. de lycéens formés sur ces équipements
6	Acquisition de véhicules propres pour les lycées (véhicules électriques et véhicules roulant au GNV)	DEES	2008-2012	200 K€ en 2008 (estimation globale véhicules propres 2500 K€)	Réductions des consommations liées à des équipements renouvelés Evolution globale des consommations de gaz, électricité et eau des lycées (en distinguant les lycées ayant un projet d'établissement autour du DD) Nbr. de véhicules achetés. Evolution du parc (Nbr. et caractéristiques techniques) et mise en cohérence avec les besoins des établissements Estimation de la réduction émissions GES

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

I.2 Donner aux jeunes l'envie d'être les acteurs et les ambassadeurs de la Basse-Normandie

L'attractivité de la Basse-Normandie pour les jeunes est un des enjeux identifiés dans le cadre du SRADT. La Région souhaite favoriser l'intégration des jeunes dans la société bas-normande en favorisant leur entrée dans la vie professionnelle (formation, emploi et logement), mais aussi leur épanouissement (activités culturelles, sportives, associatives) et leurs initiatives en faveur du développement durable.

	Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
7	Cart'@too : Conduire, prolonger, évaluer et améliorer le dispositif	DJS	depuis 2006	Annuels : environ 1000 K€/an (sur différentes directions)	Nbr. de bénéficiaires Nbr. de partenaires culturels et sportifs Nbr. d'@too utilisés par domaine par année Diversité des bénéficiaires
8	Soutien aux projets de mobilité et de solidarité internationale des jeunes bas-normands	COOPE	depuis 2005	Annuels : 200 K€/an	Nbr. de jeunes accompagnés (159 en 2007) Nbr. de jeunes partis avec soutien Région Nbr. de jeunes participant aux actions d'échange et de valorisation au retour
9	Soutien à la mobilité européenne et internationale des jeunes	DAERI	2008	Annuels : 50 K€/an	Nbr. de jeunes partis avec le soutien de la Région
10	Appel à projet « un logement, un jeune »	DATPP	2008-2009	150 K€	Nbr. de projets retenus Nbr. de logements mis à disposition des jeunes Nbr. de conventions partenariales signées pour favoriser l'accès des jeunes au logement Création de structures type CLLAJ Cohérence de l'organisation des acteurs dans les territoires Qualité des liens entre acteurs du logement, les collectivités et le public jeune
11	Aide à l'installation de jeunes agriculteurs sur les territoires	DARM	2008 (appel) 2008-2013 (mise en œuvre)	171 K€	Nbr. de territoires ayant répondu à l'appel à projet et Nbr. de territoires retenus Nbr. d'installations de jeunes agriculteurs par territoire Part de nouvelles installations en circuits courts, agriculture biologique, exploitation herbagère Nbr. de formations organisées par élus locaux
12	Prix régional du développement durable	DEDD	annuel depuis 2006	Annuels : 11,5 K€/an	Nbr. de dossiers de candidature reçus par an Nbr. de jeunes pour lesquels le projet aidé a permis d'avancer dans leur insertion professionnelle

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

I.3 Tendre vers l'équité sociale et favoriser l'éco-citoyenneté

Dans ses différentes compétences, la Région adapte son intervention dans le souci de réduire les inégalités et de permettre à chacun d'accéder à la formation, à l'activité professionnelle et aux activités socioculturelles, quels que soient son âge, son sexe, ses ressources, son lieu de résidence et ses handicaps éventuels. Elle souhaite ainsi participer à la construction d'une société plus équitable avec l'ensemble des Bas-Normands, et les amener à changer de regard pour devenir éco-citoyen.

	Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
13	Démarche d'éco-citoyenneté en formation professionnelle	DEFPA	engagée depuis 2005	194 K€ (accompagnement 2005-2009) <i>Intégrés budget appels publics</i> (engagement des centres de form. à partir de 2009)	Nbr. d'actions proposées par les organismes de formation relatives à la démarche Part des organismes de formation partenaires engagés dans la démarche Mesure de l'impact sur les stagiaires
14	Action « Horizon compétence pour tous »	DEFPA	2007-2009	200 K€ (étude)	Nbr. de partenaires conventionné pour le premier accueil (charte ?) Evolution de la typologie des formés
15	Egalité hommes-femmes dans les différentes politiques régionales	DGS	2009	<i>Sans impact financier</i>	Nbr. de politiques régionales faisant l'objet d'un dispositif permettant de renforcer l'égalité hommes-femmes
16	Tourisme et Handicap : sensibilisation et accompagnement des professionnels du tourisme pour développer une offre adaptée	DIRET	depuis 2006 (Buissonnières) 2007-2013 (accompagnement)	Annuels : 120 K€/an (base 2007)	Nbr. d'entreprises labellisées en Basse-Normandie Nbr. de visiteurs pendant les Buissonnières
17	Sensibilisation des directeurs de salles de spectacle à l'accueil des personnes en situation d'handicap	CULTURE	2008-2009	ND	Nbr. de salles de spectacle régionales offrant des modalités d'accueil spécifique (Nbr. de sièges dédiés, support d'information)

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

I.4 S'ouvrir sur le monde et transmettre un avenir de solidarité et de paix

Pour contribuer à la construction du monde de demain, les Bas-Normands doivent s'ouvrir sur celui d'aujourd'hui, échanger et transmettre leur Histoire. La Région mise, pour cela, sur les valeurs de paix, de solidarité et de développement durable. Elles se retrouvent dans le principe de coopération décentralisée « durable » que la Région met en œuvre dans ses propres partenariats comme au travers des acteurs locaux qu'elle soutient.

	Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
18	Coopérations décentralisées régionales durables avec la Région ATSIANANA (Madagascar) et l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine	COOPE	2006-2010 (Madagascar) 2007-2010 (Macédoine)	Annuels : 180 K€/an (plus 120 K€ cofinancements)	Prise en compte par les politiques des problématiques : changement climatique, déforestation, ressources naturelles et eau Nbr. d'acteurs bas-normands (collectivités et société civile) et de services de la Région impliqués Evaluation du renforcement des compétences (ici et là-bas)
19	Soutien aux actions de coopération durable des acteurs Bas-Normands (collectivités, groupements, association, établissements d'enseignement et de santé)	COOPE	2005-2010	Annuels : 300 K€/an	Nbr. d'organismes participants au renforcement des capacités en BN Compréhension des problématiques géopolitiques, géostratégiques et de la mondialisation Prise en compte du DD dans les projets (enjeux de changements climatiques, déforestation, ressources naturelles, eau, agriculture sans OGM)
20	Proposer l'inscription des sites du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO	DEDD	2008-2010	50 K€ (en 2008)	Dépôt d'un dossier de candidature auprès de l'UNESCO
21	Institut international des droits de l'Homme et de la Paix	COOPE	2008 (préfiguration) 2009 (création)	150 K€ (en 2008 préfiguration)	ND

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

II - Rétablir LES GRANDS EQUILIBRES environnementaux et sociaux des territoires

II.1 Répondre et s'adapter au changement climatique

Le changement climatique est un des enjeux majeurs pour l'avenir de notre planète, et de la Basse-Normandie. La Région s'est engagée, depuis 2006, dans un programme ambitieux en faveur de la réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) : le Programme Défi'NeRgie. Il concerne le développement des énergies renouvelables et la réduction des consommations énergétiques, en particulier celles des bâtiments. En prolongement de ce programme, la Région souhaite développer de nouvelles actions sur les cibles non énergétiques de réduction des GES. Toutes ces actions permettront d'aboutir à un PLAN CLIMAT REGIONAL au travers duquel la Région souhaite inciter et coordonner les efforts de l'ensemble des acteurs du territoire pour une réduction durable de l'impact des activités bas-normandes sur le climat.

	Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
22	Conforter le programme Défi'NeRgie, volet énergétique du Plan Climat Régional	DEDD	2006-2013	14000 K€ (+12000 K€ ADEME)	M² de capteurs posés, tonnes de Co2 évitées, Kw produits Nbr. de dossiers subventionnés
23	Réduire les émissions des gaz à effets de serre en dehors des consommations d'énergie, second volet du Plan Climat Régional	DEDD	2008 (études) 2009 (plan d'actions)	<i>Intégrés budget Défi'NeRgie (+ FEDER)</i>	Nbr. de coefficient d'émissions validés Equivalent de tonnes de Co2 évitées par an Nbr. et montant des études subventionnées Nbr. de participants aux réunions de travail partenariales
24	Plan climats territoriaux	DEDD	2008-2010	<i>Intégrés budget Défi'NeRgie (100 K€/an)</i>	Nbr. de Plan climat territoriaux engagés / Equivalent de tonnes de Co2 évitées par an Nbr. total de partenaires engagés dans un plan
	Améliorer la performance énergétique :				
25	- du bâti traditionnel normand - des logements sociaux bas-normands	DEDD	2008 (études) 2009 (plan d'actions)	<i>Intégrés budget Défi'NeRgie</i>	Nbr. d'outils proposés ; fonctionnalité des outils Nbr. de conseils donnés Montant des travaux aidés / Nbr. de dossiers Equivalent de tonnes de Co2 évitées par an Evolution de la consommation moyenne des logements (source : INSEE)
		DEDD, DATPP	2007-2013	<i>Intégrés budget Défi'NeRgie</i>	Nbr. de logements aidés Nbr. de bailleurs impliqués Equivalent de tonnes de Co2 évitées par an
26	Développement des filières bois énergie et bois construction	DEDD, DARM	depuis 2004	Annuel : 40 K€/an (bois énergie) 80 K€/an (bois construction)	Nbr. de chaufferie bois créées Tonnage de bois de chauffage produit en Basse-Normandie Estimation du nbr. d'emplois induits Nbr. de scieries et tonnage scié en Région Nbr. de réalisation en bois-construction

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

II.2 Préserver les ressources naturelles : espaces, eau, biodiversité

La Basse-Normandie offre une grande richesse naturelle façonnée et préservée par des siècles d'activités humaines harmonieuses. La Région s'est engagée à répondre aux enjeux qui pèsent sur ces richesses (périurbanisation, fragmentation des milieux, dégradation de la qualité de l'eau et des sols, perte de biodiversité, dégradation des paysages...).

	Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
27	Préserver l'eau et les milieux aquatiques avec le Programme EAU'bjectif Basse-Normandie	DEDD	2006-2013	3500 K€	Proportion du territoire bas-normand couverte par des SAGE et des programmes pluri-annuels de restauration de cours d'eau Nbr. d'emploi d'animateur ou de technicien de rivières soutenus
28	Développer une politique régionale en faveur des zones humides	DEDD	à partir de 2008	Intégrés budget EAU'bjectif	Nbr. de dossiers déposés au titre de ces nouvelles dispositions Surface de ZH préservées / restaurées annuellement
29	Mettre en œuvre la Stratégie de la Région pour la Biodiversité	DEDD	depuis 2007	Annuels : 400 K€/an	Nbr. d'espèces végétales, animales observées Nbr. et extensions des espèces invasives, Nbr. de kilomètres de haies Nbr. et superficie des réserves naturelles régionales Nbr. de plans locaux pour la biodiversité ...
30	Maintenir ou restaurer des trames vertes et des corridors écologiques	DEDD	2008-2010	Intégrés budget Stratégie Biodiversité (+ FEDER)	Kilomètres de haies. Kilomètres de corridors écologiques restaurés. Nbr. de plans locaux pour la biodiversité. Nbr. d'AEU soutenus ayant un volet biodiversité. Kilomètres de voies ferrées gérées par RFF comme "corridors écologiques".
31	Créer, avec l'EPFN, un observatoire des évolutions foncières en Normandie	DATPP	2008-2012	430 K€	Nbr. d'EPCI dotés d'un observatoire foncier d'ici 2012 Surface des terres agricoles urbanisées Evolution du marché foncier, évolution des prix Impact de l'observatoire sur les politiques foncières de la Région et sur les documents de planification et les politiques locales

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

II.3 Valoriser le caractère maritime et littoral de la Basse-Normandie

La Basse-Normandie est caractérisée par la longueur et la beauté de son littoral. La Région se doit de répondre aux enjeux spécifiques de développement durable qui pèsent sur cet espace et sur ses acteurs (urbanisation, pollution, modification du trait de côte, diminution des ressources...). Elle doit s'appuyer sur cet élément incontournable de son image et renforcer la cohérence de son action en jouant la carte d'un patrimoine et de ressources préservés.

32 **Mieux connaître le littoral bas-normand pour pouvoir mieux gérer ses usages, le préserver et prendre en compte les changements climatiques**

33 **Requalifier le site du Mont Saint-Michel**

34 **Vers une plus grande prise en compte du développement durable par les ports bas-normands :**
- ports de commerce
- ports de plaisance

35 **Schéma régional des points de débarquement des produits de la pêche**

36 **Démarche d'éco-labellisation de pêcheries bas-normandes**

Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
Donner à la Région les moyens d'asseoir ses décisions et ses politiques de préservation du littoral et de gestion de ses usages, au regard des enjeux (changements climatiques, évolution du trait de côte, risques de pollutions marines, gestion des ressources...) Disposer d'une meilleure connaissance et contribuer à une meilleure structuration des recherches concernant le littoral et la mer territoriale, dans leurs aspects physiques, biologiques, humains, patrimoniaux ... Assurer la complémentarité des études financées, la compatibilité et la disponibilité des données fournies (2006-2007 : BRANCH, 2007-2013 : CLAREC/GR ² TC, 2007-2009 : vulnérabilité des espaces naturels littoraux aux pollutions marines, 2008 : LITHO3D)	DTransMSI, DEDD, DARM, DIRET, DATPP, DIG	2008-2010	Intégrés budgets des directions concernés	Nbr. d'études réalisées / Thématiques concernées Linéaire de littoral concerné Suivi (période)
Redonner au site du Mont Saint-Michel sa qualité environnementale et réhabiliter l'image régionale qu'elle porte au niveau mondial. Rétablir le caractère maritime du site, améliorer les accès au Mont (transport collectif et minimisation de l'impact de la voiture), aménager au niveau paysager l'entrée du site	DATPP, DTransMSI	2007-2013	34000 K€ (syndicat mixte) 44000 K€ (CPER accès)	Cf indicateurs FEDER Nombre d'hectares à caractère maritime recréés Quantité de CO2 émise par les navettes (estimation de l'économie de TCO2)
Intégrer la préoccupation de développement durable dans les Schémas de développement des ports de commerce bas-normands (Caen-Ouistreham et Cherbourg), notamment	DTransMSI	2008-2009	8500 K€	taux de fret ferroviaire qualité des eaux
Intégrer des critères relatifs à la prise en compte du développement durable, dans la politique de soutien régional aux projets de développement des ports de plaisance bas-normands.	DTransMSI	2008 (feuille de route)	1300 K€	Nbr. de places de ports à sec /mouillage dans les ports bas-normands Ratio places de ports à sec/mouillage par rapport au nbr. d'anneaux Nbr. d'équipement améliorant le tri des déchets, la qualité de l'eau, les économies d'énergie
Réaliser le plan régional d'équipement des ports en veillant à l'équipement des zones de débarquement pour leur permettre de répondre aux exigences aussi bien technico-économiques (déclaration des captures, traçabilité, conditions sanitaires...) que sociales (manutention...) et environnementales (gestion des déchets...).	DARM	2008 (schéma) 2008 - 2013 (mise en œuvre)	60 K€ (schéma)	Nbr. de projets dans le cadre du schéma Nbr. d'équipements de manutention - % d'investissement en valeur - % d'opérations ayant un impact environnemental positif Taux des cofinancements publics mobilisés
Accompagner la démarche d'amélioration engagée par les pêcheries régionales en matière de respect de l'environnement et de gestion durable de la ressource, afin de parvenir à une labellisation permettant une meilleure valorisation de leurs produits.	DARM	2008-2010	ND	Nbr. de pêcheries engagées dans la démarche et pourcentage des pêcheurs impliqués par pêcherie Nbr. de pêcheries labellisées

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

II.4 Développer la solidarité entre les hommes et les territoires

Au travers de sa compétence de développement et d'aménagement du territoire, la Région a un rôle majeur à jouer pour favoriser un rééquilibrage entre les territoires qui composent la Basse-Normandie. Elle fait le choix du soutien des territoires les plus fragilisés, ruraux et urbains, et du renforcement de l'équité d'accès aux services pour tous les Bas-Normands. Pour y parvenir, elle s'appuie sur la mobilisation et le partenariat avec les acteurs des territoires, associations, professionnels, collectivités...

	Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs	
37	Rénover les quartiers les plus socialement fragilisés de Basse-Normandie	Intégrer à la convention ANRU-Région des critères d'accompagnement social de la population et d'économie d'énergie	DATPP	2006-2013	47500 K€	Nbr. de diagnostics thermique réalisés Nbr. de labels THPE Evolution des charges des locataires bénéficiant de travaux de réhabilitation Nbr. d'habitants touchés par les actions d'accompagnement social à la Rénovation Urbaine Impact de la politique de la Région sur la qualité environnementale et sociale des projets présentés par les maîtres d'ouvrage.
38	Appel à projets « Ré-inventons la Ville »	Accompagner les associations proposant des réponses innovantes aux besoins peu ou non satisfaits dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans les domaines suivants : Parentalité / Veille éducative, Santé, Intégration professionnelle et Accompagnement social des projets de renouvellement urbain	DATPP	Annuel depuis 2005	Annuels : 350 K€/an	Nbr. de dossiers de candidature réceptionnés Nbr. de projets soutenus Nbr. de personnes touchées dans l'année Répartition des actions et crédits par quartiers-cibles et par thématique Qualité du partenariat institutionnel et opérationnel mis en place Appréciation de la réalisation des objectifs annoncés par les associations Appréciation de l'utilisation des subventions accordées par la Région
39	« Réinventons les Campagnes » : construire une politique d'accueil durable dans des « Territoires d'accueil »	Accueillir de nouvelles populations dans les territoires ruraux en développant leur attractivité et en consolidant les pôles d'emploi et de services. Soutenir au travers d'un appel à projet le rôle central des associations dans le dynamisme de ces territoires : accompagnement des porteurs de projets, développement des services, valorisation des territoires Accompagner la structuration de politiques intégrées d'accueil durable à l'échelle des territoires de projets, en vue d'une labellisation	DATPP	2008 (appel) 2009 (labellisation « Territoires d'Accueil »)	Annuels : 300 K€/an	Nbr. de projets associatifs proposés à l'appel ayant été précédé d'un échange réel avec le Pays Nbr. de projets associatifs soutenus Nbr. de territoires labellisés « Territoires d'Accueil » (% de la population rurale concernée) Evolution du taux de création, reprise, transmission en agriculture, artisanat, commerce Evolution de la représentation associative au sein des Conseils de développement des Pays. Qualité des liens entre acteurs économiques, du logement, du tourisme, de l'environnement, les prestataires de service, les acteurs publics...
40	Vers une offre de soins équitable pour tous les Bas-Normands : favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé en milieu rural	Accompagner l'installation de nouveaux professionnels de santé et leur regroupement dans un même lieu (médecins généralistes, dentistes, infirmiers, kinés...) dans les territoires ruraux et en difficulté, en tenant compte de la démographie médicale. Garantir l'accès aux soins de proximité pour l'ensemble de la population bas-normande.	DATPP	2008-2011	150K€ max. par maison de santé	Installation de nouveaux professionnels de santé dans les territoires fragiles et/ou déficitaires Nbr. de création de pôles de santé dans les zones les plus critiques Organisation rationnelle et opérationnelle de la permanence des soins Orientation spontanée des étudiants vers la médecine générale en zones fragiles/ déficitaires

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

II.5 Renforcer les transports collectifs et les mobilités douces pour tous

L'amélioration de l'offre de transports est une clef majeure pour rétablir l'équilibre entre les territoires et entre les personnes, à l'échelle de la Basse-Normandie. C'est également, par le choix de privilégier certains types de transports : collectifs et doux, un moyen de contribuer notablement à réduire les impacts sur l'environnement et sur le changement climatique en particulier.

	Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
41	Développement de la mobilité régionale en transport public : Elaboration du Plan de déplacement régional	DTransMSI	2008-2009	100 K€ (élaboration)	Usage du réseau TER BN (trafic, recettes). Niveau de la qualité. Evolution report modal de la route vers le fer.
42	Tarifications sociales pour les transports ferroviaires : Passport Région Solidarité, Pass'Emploi, Form'Emploi	DTransMSI	2006-2013	Annuels : 500 K€/an	Nbr. de titres émis (par catégorie de tarification)
43	Mise en accessibilité du réseau TER pour les personnes handicapées : élaboration du Schéma directeur	DTransMSI	2008	132,6 K€ (élaboration)	/
44	Développement du co-voiturage à l'échelle de la Basse- Normandie	DEDD	2008-2009	<i>Intégrés budget de la direction</i>	Nbr. de dispositifs de co-voiturage recensés en Basse-Normandie Estimation du nbr. de personnes utilisant ces dispositifs
	Vélo-Région :				
45	- Mobilité urbaine et périurbaine				
	- Véloroutes et voies vertes				
	Aider les collectivités à réaliser les itinéraires de véloroutes et voies vertes inscrits au Schéma Régional et respectant la Charte Qualité validée avec les 3 départements, en veillant à limiter leurs impacts sur l'environnement et à développer leur valorisation touristique.	DIRET	Depuis 2006	Annuels : 110 K€/an (base 2007)	Nbr. de kilomètres d'infrastructures réalisés Nbr. d'études financées Nbr. d'hébergements labellisés

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

III - Accompagner tous CEUX QUI S'ENGAGENT

III.1 Développer la connaissance, la recherche et l'innovation en matière de développement durable

Préparer l'avenir nécessite de trouver aujourd'hui des moyens d'anticiper les enjeux et d'y répondre. La Région souhaite mobiliser l'ensemble des acteurs de la connaissance et de l'économie sur les questions que soulève son objectif de développement durable, pour parvenir à identifier des solutions, et, en prolongement, à développer de nouvelles filières économiques.

	Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
46	Mise en œuvre des objectifs de la stratégie régionale pour la recherche et l'innovation au regard du développement durable	DIRET	2009	<i>Intégrés budget stratégie recherche</i>	ND
47	Accompagnement du développement des filières éco-matériaux	DIRET	2009	ND	Préfiguration des filières Nbr. d'acteurs impliqués (laboratoires, entreprises...) Nbr. d'emplois créés/maintenu dans ces filières
48	Campus du développement durable	ND	2009-2010	ND	ND

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

III.2 Préparer l'emploi de demain, en anticipant sur les compétences nécessaires à un développement durable

Pour permettre à l'ensemble des acteurs du territoire, entreprises, collectivités, associations... de répondre aux enjeux de développement durable auxquels la Basse-Normandie se trouve et se trouvera confrontée, il est nécessaire qu'ils puissent trouver localement les ressources humaines et les compétences adaptées. C'est pourquoi la Région, en partenariat avec les branches professionnelles, favorise l'émergence de formations et l'évolution des formations existantes, dans les différents domaines du développement durable.

	Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
49	Dialogue avec les branches professionnelles sur leurs stratégies de développement durable, dans le cadre des Chartes Qualité Emploi Formation.	PRDFP	Durée du PRDFP, 2008 - 2010	Intégrés budget CQEF	Nbr. de métiers intégrant des actions liées au DD Nbr. d'actions d'information et d'accompagnement en lien avec le DD
50	Mise en place d'une offre de formations liées aux métiers de l'environnement, adaptée aux besoins de la Basse-Normandie	PRDFP	2008	ND	Réalisation et partage effectif de l'état des lieux Nbr. d'actions ouvertes Nbr. de professionnels formés
51	Formation des actifs du bâtiment à l'éco-construction	DEFPA, DEDD	A partir de 2007	Annuels : 40 K€/an	Nbr. d'actions collectives mises en œuvre par type et nature Nbr. de personnes formées Nbr. d'heures de formation

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

III.3 Miser sur l'économie sociale et solidaire

La politique mise en place par la Région pour favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire à l'échelle régionale, contribue pleinement à l'objectif de développement durable de la Région, en agissant au croisement même de deux des piliers : l'économique et le social.

	Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
52	Valoriser les trois piliers du Développement durable dans l'accompagnement des projets d'Economie Sociale et Solidaire dans les phases "amorçage, création, développement et consolidation"	DIRET	2006-2010	Intégrés budget ESS	Etat d'avancement des actions de sensibilisation Nbr. de nouveaux projets, Nbr. d'emplois créés ou consolidés ...
53	Favoriser l'animation autour de filières nouvelles liées à l'Economie Sociale et Solidaire dans le but de développer des projets innovants	DIRET	2006-2010	Intégrés budget ESS	Nbr. de créations, Nbr. d'accompagnements effectués sur des projets innovants Mobilisation des partenaires

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

III.4 Intégrer l'éco-conditionnalité dans les aides de la Région

Au travers des aides qu'elle apporte aux acteurs du territoire, la Région dispose d'un levier important pour les encourager à prendre en compte le développement durable dans leurs activités. Comme elle s'y est engagée dans le cadre du SRDE, la Région met en place un dispositif de conditionnalité/bonification de ses aides aux entreprises au regard des trois piliers du développement durable. Cette action se place dans la perspective d'étendre progressivement le principe à l'ensemble des aides de la Région (aides aux agriculteurs, aux collectivités, aux associations...).

	Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
54 Eco-conditionnalité des aides aux entreprises	Intégrer un dispositif de conditionnalité (conditions, bonifications et incitations) au regard des 3 piliers du développement durable dans les régimes d'aides de la Région, en commençant par une expérimentation sur dizaine de régimes d'aides aux entreprises, avant de l'étendre et de l'adapter progressivement pour l'ensemble des aides régionales.	Gr. transv. (DIRET)	2007-2008 (mise en place) à partir de 2009	ND	Nbr. de dossiers d'aides concernés par le dispositif Montant total des bonifications apportées au titre du dispositif Nbr. de régime d'aides concernés par le dispositif expérimental ou par une de ses déclinaisons
55 Incitation des maîtres d'ouvrages publics à réaliser des équipements performants en matière de consommation énergétique et de qualité environnementale	Définir des seuils minimum de performance exigés par la Région pour accorder son aide à la construction d'équipement (culturels, sportifs...) et communiquer de manière pédagogique auprès des maîtres d'ouvrages publics, afin de les accompagner dans l'anticipation des futures exigences réglementaires.	DEDD	2008	Intégrés budget CPER	Nbr. de dossiers réalisés avec ces exigences par rapport au nbr. total des dossiers soumis Montant des travaux aidés Réduction de TCO ² Réduction des charges et coût de fonctionnement
56 Réalisation d'un « memento » de sensibilisation au développement durable à destination des organisateurs de manifestations	Sensibiliser et inciter les organisateurs de manifestations et, par un effet d'information réciproque, permettre aux services de la Région de disposer d'une vision précise des actions mises en œuvre. A terme, un dispositif de conditionnalité des aides pourrait être envisagé en concertation avec les organisateurs.	Gr. Transv. (DJS)	2007-2009	ND	Nbr. de retours du memento complété Implication des partenaires Progression du Nbr. d'événements subventionnés intégrant une ou plusieurs actions DD
57 Elaboration d'une charte d'éco-citoyenneté pour les festivals	Rédiger une charte d'engagement en partenariat avec des organisateurs de festival Diffuser et promouvoir l'utilisation de cette charte au travers des aides régionales aux festivals	D. Culture	2008-2009	ND	Nbr. d'organisateur de festival ayant participé à l'élaboration Nbr. de festivals signataires de la charte

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

III.5 Appuyer les territoires et collectivités dans leurs politiques de développement durable

Les collectivités locales sont porteuses du projet de développement de leur territoire. Elles ont donc une responsabilité et une légitimité toute particulière pour faire que celui-ci devienne un projet de développement durable. La Région choisit de les accompagner dans leurs démarches (Agendas 21 locaux), en favorisant notamment les réflexions et la coordination à l'échelle des Pays, des Agglomérations et des Parcs naturels régionaux, territoires privilégiés de son action en matière d'aménagement du territoire.

58 **Politique territoriale : vers l'émergence de projets de développement durable pour les territoires (Pays, Agglomérations, PNR)**

59 **Développement d'Agendas 21 locaux par les collectivités bas-normandes**

60 **Valoriser et transférer l'expérience des Parcs naturels régionaux, territoires d'expérimentation du développement durable**

61 **Réalisation de 10 Chartes forestières de territoire dans les Pays et PNR**

62 **Décerner le label « Zones Numériques Multiservices » aux zones d'activités proposant des services numériques innovants et mutualisés, et respectant l'environnement**

Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
Dans le cadre de la politique territoriale de la Région, inciter les territoires de projets (Pays, Agglomérations, PNR) à concevoir et mettre en œuvre sur la période 2007-2013 une stratégie de développement durable, tant dans ses finalités que dans sa gouvernance. Accompagner la concrétisation de cette stratégie dans un programme d'actions soutenu par la Région et l'Etat.	DATPP	2007-2013	Intégrés budget CPER	Suivi et évaluation dans le cadre du CPER
Inciter les collectivités bas-normandes à s'engager dans des démarches d'Agendas 21 locaux et favoriser les échanges et la mutualisation des expériences entre les collectivités bas-normandes engagées dans de telles démarches.	DEDD	depuis 2007	Annuels : 250 K€/an	Nbr. de collectivités aidées pour leur Agenda 21 local Nbr. de collectivités ayant participé aux mesures d'accompagnement technique Nbr. de collectivités bas-normandes engagées dans un Agenda 21 local
Dans le cadre de la politique de la Région en faveur des PNR, inciter ces territoires à être des territoires-pilotes en matière de développement durable. Faire reconnaître les trois nouvelles chartes comme des Agendas 21. Favoriser l'émergence d'Agendas 21 locaux sur leur territoire. Accompagner la réalisation de ces objectifs par le biais des financements accordés aux PNR pour leur programme d'actions annuel et par le biais de financements spécifiques (CPER).	DEDD	compétence de la Région - intervention sur les PNR depuis leur création	Intégrés budget PNR (2412 K€ en 2008)	Nbr. de PNR ayant fait reconnaître leur charte en Agenda 21 Nbr. de collectivités situées sur le territoire des PNR ayant mis en place un Agenda 21. Transfert de compétences en matière de développement durable.
Mettre en œuvre des chartes forestières de territoire, permettant d'intégrer au projet d'un territoire la forêt comme un atout de développement durable et de renforcer la filière forestière tout en satisfaisant les attentes environnementales et sociales liées aux espaces forestiers.	DARM	2007-2013	53 K€ en 2007 (animation) 15 K€ max. par charte	Nbr. de chartes réalisées chaque année Evolution du volume de bois mobilisé sur le territoire concerné Evolution de la part de la forêt sous document de gestion durable et label PEFC dans le territoire concerné Evolution du Nbr. d'emplois dans le secteur forestier
Contribuer au maillage numérique du territoire, à une attractivité et une compétitivité renforcée de la Basse-Normandie Labelliser 20 zones d'activités structurantes (1 ou 2 par territoire de projet) et 5 zones d'intérêt stratégique régional, pour la qualité de leurs services numériques aux entreprises et aux employés, ainsi que pour la mutualisation, l'innovation et la qualité environnementale dont elles font preuve dans la mise en œuvre de ces services.	DTransMSI, DIRET	2008-2013	12500 K€ (+ 9500 K€ FEDER)	Nbr. de projets déposés et labellisés Nbr. de plans d'actions soumis et validés Nbr. et nature des nouveaux services numériques proposés Actions spécifiques pour l'environnement Nbr. de réunions des instances de gouvernance Nbr. et nature de services mutualisées, partagés Nbr. d'études engagées de diagnostic des zones Animateurs recrutés Participation du porteur du projet au budget global

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

III.6 Appuyer le monde de l'entreprise pour une économie durable

La Région accompagne les entreprises qui font le choix d'intégrer le développement durable de manière globale, dans leurs activités et leurs systèmes de management. Au travers de démarches collectives et d'actions de valorisation, la Région souhaite favoriser l'essaimage de ces pratiques vers le plus grand nombre d'entreprises.

	Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
63	Favoriser les démarches de développement durable des PME, par l'accompagnement collectif, l'échange et la mutualisation des bonnes pratiques	DIRET	2006-2008	100 K€	Nbr. d'entreprises bas-normandes ayant participé à une opération collective Bilan par entreprise ayant participé (au regard du diagnostic, niveau de performance sur les enjeux prioritaires déterminés)
			A partir de 2009	ND	Nbr. d'entreprises participantes Efficacité de l'action (Nbr. d'échanges, d'expérience diffusées, d'outils développés ...)
64	Développement durable dans les objectifs et le fonctionnement des Pôles de compétitivité	DIRET	3 ans minimum	Intégrés budget Pôles de compétitivité	évaluation des pôles par la Région (convention d'objectifs triennale) et l'Etat
65	Management environnemental des entreprises touristiques	DIRET, DEDD	2008-2011	13 K€ (+ 20 K€ ADEME)	Nbr. d'entreprises dans la démarche
66	Développement et valorisation du tourisme autour du cheval	DIRET	A partir de 2008	ND	Nbr. de kilomètres d'itinéraires réalisés chaque année Nbr. de topoguides cheval publiés Nbr. d'hébergements labellisés
67	Orientation de la Basse-Normandie vers une agriculture biologique et herbagère, contribuant à la préservation de l'environnement	DARM	2008-2011	Annuels : 200 K€/an (conversion biologique) 200 K€/an (aide invest. productifs)	Evolution du Nbr. d'exploitations en agriculture biologique Evolution de la part de l'alimentation biologique dans la consommation des ménages bas-normands Evolution de la qualité des eaux (nitrates, résidus de pesticides)
68	Pour une Basse-Normandie sans OGM : Expérimentation de la substitution des tourteaux de soja OGM par du colza non OGM produit localement pour l'alimentation des bovins	DARM	à partir de 2008	250 K€	Surfaces en colza transformées localement Nbre de tonnes de colza local substitué au soja OGM Nbr. d'agriculteurs engagés dans le projet pilote Nbr. d'entreprises/exploitations adhérant à la démarche N+1 et N+2

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

IV - Faire de la Région une collectivité performante et ECO-RESPONSABLE

IV.1 Parier sur l'évolution des comportements

La réussite de la démarche éco-responsable d'une institution passe non seulement par des interventions sur son patrimoine et ses investissements mais aussi et surtout par un changement dans les comportements (tri des déchets, économie de papier, économie d'énergie...) de l'ensemble de ses composantes, élus et agents. Par différents moyens (sensibilisation, outils, formations), il est possible d'accompagner ce changement en intervenant sur les comportements individuels - les éco-gestes que chaque agent peut mettre en œuvre dans son travail au quotidien -, ainsi que sur les comportements collectifs et les règles de fonctionnement interne.

	Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
69	Sensibiliser les agents du siège aux éco-gestes quotidiens	Gr. Transv. (DIRCOM)	depuis 2007	Sans impact financier	Comparaison des résultats des enquêtes successives Evolution des comportements sur les différentes cibles (appareils en veille, impressions, lumières, chauffage, moyens de transport, tri)
70	Assurer la diversité du personnel au sein des services régionaux	DRH	2008-2009	Sans impact financier	Part des agents reconnus travailleurs handicapés dans les effectifs de la Région Mobilité interne / externe Parité hommes / femmes par catégorie (A, B, C) Origine des personnes recrutées (FPT, FP hors FPT, secteur privé) Nombre de stagiaires accueillis en alternance (apprentissage pour formations qualifiantes)
71	Former les agents tout au long de la vie	DRH	2008-2009	Intégrés budget formation	ND
72	Former les agents au DD et DD dans toutes les formations	DRH / DEDD	2008-2009	Intégrés budget formation	Nbr. de formations spécifiques au DD organisées Part des agents ayant suivi une formation/ sensibilisation au DD depuis leur entrée au CRBN Nbr. de formations "métier" et transversales ayant été corrigées pour intégrer des aspects DD
73	Mettre en place le Plan de déplacement de l'administration	Gr. Transv. (DEDD / DRH)	2008-2009	ND	Nbr. d'agents bénéficiaires (pour chaque mesure mise en place)
74	Créer un fonds de compensation carbone à l'échelle de l'institution	ND	A partir de 2009	ND	Nbr. d'événements et de déplacement/personnes pris en compte TCO ² compensées et montant correspondant

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

IV - Faire de la Région une collectivité performante et ECO-RESPONSABLE

75	Démarche de projet d'administration générale	Donner à tous les agents de la Région une vision claire et commune du projet au service duquel ils agissent, afin de renforcer la connaissance mutuelle, les échanges et la cohésion entre les agents	Gr. Transv. (DGS)	2007-2008	Sans impact financier	
76	Mettre en œuvre une démarche qualité au sein du service des aides aux entreprises	Renforcer la qualité du service rendu aux administrés et en premier lieu aux entreprises et leurs représentants.	DIRET	2007-2008	Intégrés budget formation	Respect du calendrier établi Mise en œuvre d'actions concrètes actuellement en cours de définition Mesure de résultats sur la mise en œuvre de ces actions
77	Systematiser les démarches de dématérialisation	Contribuer au développement de l'e-administration (projet inclus dans le Schéma Directeur des Systèmes d'Information, piloté par la DSI), en engageant, au niveau des différentes directions, des démarches de dématérialisation : - rapports de CP et d'AP (DAJ) - gestion des marchés (DAJ - DEFFPA) - gestion des ressources humaines (DRH) - pièces justificatives de paiement (D. Fin.) - saisie extranet des demandes de bourses des élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales (DEES) - documentation produite par les chercheurs (DIG) Améliorer le fonctionnement de l'administration, faciliter les échanges avec les partenaires et réduire la consommation de papier, réintégrer la DSI dans l'action "Démarches de dématérialisation"	DSI	2007-2010		
			DAJ	2008-2009	100 K€ (logiciel)	Simplification des circuits de circulation des rapports (délais, satisfaction des différents usagers) Economies de papier
			DEFFPA	2007-2008	227 K€ (logiciel)	Meilleure satisfaction / besoins statistiques Réduction des délais de paiement Economies de papier (et postales)
			DRH	2007-2009	Intégrés budget maintenance	Nbr. de thématiques concernées (paie, gestion des temps, congés, actes, frais de déplacement, formation, recrutement...) Meilleure satisfaction des agents Economies de papier
			Finances	2008-2009	Intégrés budget maintenance	Economies de papier
			DEES	2008	28 K€ (logiciel)	
			DIG	2010	ND	ND
78	Développement des bons usages en matière : - d'impressions et de copies de documents - d'utilisation du matériel informatique	Fournir à l'ensemble des agents de la Région l'information nécessaire pour mettre en place une politique d'économie des ressources (papier et toners d'imprimantes), dans une optique environnementale.	DSI	2008	10 K€ (matériel)	Nbr. toners d'imprimante, Nbr. de copies
		Fournir à l'ensemble des agents de la Région l'information nécessaire pour leur permettre d'utiliser au mieux le matériel (notamment en termes de consommation électrique), dans une optique environnementale et économique.	DSI	2008	Sans impact financier	Nbr. de messages transmis à l'ensemble des agents (différents médias : mail, intramuros...)
79	Optimisation du service reprographie	Optimiser les travaux de reprographie, en intervenant à la fois sur l'organisation et sur le matériel, dans un souci d'amélioration du service rendu et de l'environnement de travail.	DSI	2007-2010	65 K€	Coût moyen, nature et quantité des travaux de reprographie Satisfaction des agents (enquête de satisfaction)

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

IV.2 Systématiser la prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans la commande publique

Au travers de ses achats de fournitures, de travaux et de services, la Région peut intervenir en faveur du développement durable, à double titre : limiter les impacts de sa consommation et influencer sur les modes de productions en faisant évoluer l'offre de ses prestataires.

80 **Déploiement de la démarche d'achats publics durables de la Région**

81 **Clauses sociales et marchés publics : marchés test de la Région et préfiguration d'une coordination régionale**

82 **Prise en compte du développement durable dans :**
 - les achats de fournitures pour l'administration régionale
 - les marchés des relations publiques

Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
Systématiser la prise en compte du développement durable dans les marchés publics de la Région. Accompagner l'ensemble des directions à entrer dans cette dynamique (sensibilisation, formation, conseil, suivi). Echanger avec les prestataires sur l'évolution de leur offre "durable".	Gr. Transv. (DEDD/DAJ)	à partir de 2007	Sans impact financier	Nbr. de marchés de la Région intégrant des clauses de DD Estimation qualitative des gains (environnementaux, sociaux, économies...) et des freins (infructuosité, retards, surcoûts, délocalisation) pour les marchés concernés Nbr. de directions/marchés pour lesquels les services DEDD/DAJ ont donné des conseils
Contribuer, en s'appuyant sur les marchés publics, à développer l'offre d'insertion professionnelle, pour les publics en difficultés d'insertion. S'engager en testant les clauses sociales dans plusieurs marchés de la Région. Echanger avec les autres collectivités, les acteurs de l'insertion et les fédérations professionnelles à l'échelle régionale, dans la perspective d'établir ensemble une stratégie territoriale pour une utilisation coordonnée de la clause sociale d'insertion.	Gr. Transv. (DEDD/DAJ)	2008-2009	ND	Nbr. de marchés de la Région intégrant des aspects sociaux (clause sociale d'insertion, marché réservé...) Nbr. total des heures d'insertion proposées dans les marchés de la Région Nbr. total des heures d'insertion proposées dans les marchés des collectivités bas-normandes
Économiser les ressources et préserver l'environnement, en intégrant le développement durable dans la démarche d'achat de fournitures de la Région.	DPL	A partir de 2007	Intégrés budget de la direction	Nbr. de marchés de fournitures intégrant des clauses de DD
Poursuivre la prise en compte du développement durable dans les marchés liés à la réception (produits biologiques et du commerce équitable...) S'appuyer sur cette activité pour rendre visible et mettre en valeur l'engagement de la Région	DRP	A partir de 2007	Intégrés budget de la direction	Nbr. de marchés de relations publiques intégrant des clauses de DD

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

IV.3 Réduire les impacts et les consommations liés à l'activité et au patrimoine bâti de la Région

La Région souhaite, dans le cadre de son Agenda 21, s'appliquer à elle-même les principes du développement durable pour lesquels elle sensibilise, mobilise, soutient la population et les acteurs de la Basse-Normandie. Cela passe en premier lieu par une amélioration et une meilleure gestion de son patrimoine afin d'en réduire les consommations de ressources et les impacts.

83 **Prise en compte de la démarche HQE® dans l'ensemble des travaux sur le patrimoine bâti régional**

84 **Elaboration d'une charte « chantiers et développement durable »**

85 **Prise en compte de l'environnement dans le cadre des travaux et de la maintenance des bâtiments du siège de la Région**

86 **Prise en compte de l'environnement dans la gestion des espaces verts du siège de la Région**

87 **Recyclage et valorisation des déchets liés à l'activité du siège de la Région**

88 **Gestion du parc de véhicules professionnels de la Région**

Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
Obtenir la labellisation HQE® pour toutes les constructions de bâtiments neufs réalisées par la Région et intégrer le maximum possible de cibles HQE® dans les autres travaux sur le patrimoine régional (en fonction des spécificités fonctionnelles et techniques de chacun des projets).	DBR	à partir de 2008	surcoût estimé à 7 à 15% selon l'opération	Evaluation globale de chaque opération sur 5 aspects (respect des coûts, délais, qualité et objectifs de DD, satisfaction des utilisateurs) + pour les bâtiments neufs : obtention de la certification finale + pour les autres opérations : Nbr. de cible HQE® prise en compte + Nbr. de cible HQE® atteintes à un niveau très performant
Faire de chaque chantier sous maîtrise d'ouvrage régionale un chantier à faibles nuisances environnementales.	DBR	2008	ND	part des chantiers pour lesquels la charte a été contractualisée qualité de l'exécution (Nbr. de problèmes rencontrés, et de solutions trouvées avec les entreprises) indicateurs de réductions effectives d'impacts : niveau de bruits, quantité de déchets, tri/recyclage sur site, sécurité... (à déterminer selon contenu charte)
Identifier et mettre en œuvre des moyens de réduire les impacts environnementaux liés aux travaux et à la maintenance des bâtiments de la Région (choix des matériaux et produits, gestion des chantiers...)	DPL	à partir de 2007	Intégrés budget de la direction	ND
Identifier et mettre en œuvre des moyens de réduire les impacts environnementaux liés à la gestion des espaces verts de la Région (choix des techniques et produits, gestion différenciée...), en lien avec la Stratégie de la Région pour la Biodiversité.	DPL	à partir de 2009	Intégrés budget de la direction	ND
Renforcer le tri, le recyclage et la valorisation des déchets générés par la Région au niveau de son siège, et l'étendre progressivement à l'ensemble des catégories de déchets, liés au travail de bureau, à l'entretien du patrimoine, à l'accueil du public et à la représentation...	DPL	à partir de 2009	Intégrés budget de la direction	Nbr. de catégories de déchets pour lesquels un dispositif est mis en place Quantité de déchets gérés par catégorie Qualité du tri/recyclage/valorisation effectué par catégorie
Améliorer la gestion et le renouvellement du parc de véhicules de la Région afin de réduire les impacts environnementaux associés aux déplacements professionnels et parvenir à l'objectif d'une flotte composée à 50% de véhicules propres en 2010.	DPL	2008-2010	Intégrés budget de la direction	Part des véhicules propres Qualité du service Estimation de la réduction émissions GES induites (du fait des véhicules propres, du fait de l'amélioration de la gestion)

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

V - Informer, former, ETRE A L'ECOUTE

V.1 Développer l'Education au développement durable de tous, en confortant l'action des associations

Tous les Bas-Normands sont concernés par les enjeux qui pèsent sur l'avenir de notre planète. Il faut qu'ils puissent les comprendre, prenne conscience que l'effort de chacun est nécessaire et qu'à leur échelle, ils peuvent agir en éco-citoyens. Pour contribuer à cette sensibilisation et cette éducation au développement durable, la Région s'appuie tout particulièrement sur les associations.

89 **Actions de sensibilisation sur le développement durable, pour tous, tout au long de l'année**

90 **Appel à projets
« Associons-nous pour le développement durable ! »**

91 **Soutien des têtes de réseau associatif régionales d'éducation au développement durable**

Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
Mobiliser les directions de la Région pour organiser des actions de sensibilisation, tout au long de l'année, en s'appuyant sur les semaines thématiques nationales et internationales, afin d'éduquer au développement durable, aussi bien les agents de la Région (agents du siège et agents des lycées) que le grand public.	DEDD	depuis 2007	Variable selon opérations	Nbr. d'actions de sensibilisation réalisées dans l'année Nbr. de personnes assistant / bénéficiant de ces actions Montant financier attribué à ces actions
Soutenir, chaque année, 20 projets d'éducation au développement durable portés par des associations bas-normandes de tous domaines (environnement, culture, social, sport...)	DEDD	annuel depuis 2006	Annuels : 100 K€/an	Nbr. de dossiers de candidature réceptionnés Nbr. de personnes touchées dans l'année (en cumulant les 20 actions d'éducation au DD aidées par l'appel à projets)
Consolider le réseau des associations spécialisées en éducation à l'environnement et au développement durable, en évitant un « saupoudrage » des aides financières et en soutenant le rôle structurant et fédératif des associations « têtes de réseau », au travers de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs	DEDD	2006-2008 puis 2009-2011	Annuels : 68 K€/an	Nbr. de CPO en cours chaque année Montant des subventions attribuées en déclinaison des CPO chaque année Nbr. d'associations affiliées (en cumulant celles de chacun des réseaux aidés) Nbr. d'actions d'éducation au DD menées par les têtes de réseau aidées

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

V.2 Construire ensemble les grandes politiques régionales et en rendre compte

La Région intègre deux « facteurs de réussite » pour l'élaboration de tout schéma régional ou nouvelle politique :

- Consulter la population et l'ensemble des forces vives du territoire,
- Prendre en compte les objectifs et les principes du développement durable.

Tout en poursuivant cet engagement sur l'élaboration, la Région souhaite renforcer et développer des dispositifs de concertation avec ses partenaires pour la mise en œuvre et l'évaluation de ses politiques.

	Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
92 Voix Publiques	Poursuivre les opérations Voix Publiques autour de deux objectifs : - associer la population et les partenaires sur l'élaboration des nouvelles politiques, - leur rendre compte de leur mise en œuvre (compte-rendu de mandat).	DIRCOM	Depuis 2005	Variable selon opérations	Nbr. participants à chaque réunion / événement
93 Elaborer la stratégie Mer et Littoral de la Région	Donner de la lisibilité et affirmer la cohérence des actions portées par la Région en matière littoral et maritime, en mobilisant et responsabilisant l'ensemble des directions concernées (DTransMSI, DEDD, DARM, DIRET, DATPP, DIG, DJS, DEES, DEFFA, PRDFP...)	Coordination (DTransMSI)	2008-2010	Sans impact financier	
94 Elaboration du « Projet de service éducatif régional »	Créer les conditions d'une approche globale des questions relatives à l'éducation, à la formation, à la culture à la jeunesse et aux sports. Conforter la mise en œuvre du service public aux côtés de l'Etat avec l'appui et le concours de toutes les instances représentatives concernées, dans l'association et avec la contribution de l'ensemble des partenaires.	DGS	2008	Sans impact financier	
95 Intégration du développement durable comme axe stratégique de la politique européenne et internationale de la Région	Mettre l'ouverture européenne et internationale au service de la valorisation de l'engagement régional et de la consolidation de sa politique en faveur du développement durable. Faciliter la mobilisation des outils européens au service du développement durable.	DAERI	2008 intégration 2008-2013 mise en œuvre	Sans impact financier	Nbr. d'actions menées Financements européens accordés et Nbr. de projets soutenus en lien avec le DD
96 Prise en compte du développement durable dans le cadre du Schéma régional de développement touristique	Inscription des politiques du tourisme de Haute et Basse-Normandie dans une logique Développement Durable	DIRET	2007-2009	Sans impact financier	
97 Mise en place du comité régional des partenaires du transport public	Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance entre autorités organisatrices de transports urbaines, départementales, régionales, en faveur de l'intermodalité.	DTransMSI	2008	ND	
98 Animation du Pôle Géomatique Normand (PGN) pour une meilleure gouvernance de l'information géographique à l'échelle régionale	Consolider et développer le réseau des acteurs de l'information géographique et des utilisateurs du SIG en le structurant, le cas échéant, de manière plus officielle	DATPP	2008-2010	ND	Nbr. de rencontres et nbr. de partenaires impliqués dans le groupe de travail Nbr. d'interviews réalisées (dont structures extérieures à la Basse-Normandie). Suivi du PGN en activité (Nbr. de rencontres, groupes, actions ; Estimation du temps collectif investi ; Montant financier des acquisitions mutualisées ; Economies liées à la mutualisation ; Nbr. de bénéficiaires).

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

V.3 Favoriser les échanges et la mutualisation d'expériences sur le développement durable

La Région et l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire, engagés dans des démarches de développement durable, partagent le besoin de mettre en commun leurs expériences pour permettre à chacun de s'améliorer. La Région propose une « mise en réseau » de l'ensemble de ces acteurs pour assurer une réelle capitalisation des acquis de chacun au profit de tous.

La Région et l'Etat partagent l'objectif d'inciter et d'accompagner les collectivités territoriales qui s'engagent elles aussi dans des Agendas 21 locaux, au travers du Comité régional Agenda 21 qu'ils co-président. Cette animation en réseau favorisera la cohérence entre les Agendas 21 locaux.

99 **Favoriser les échanges d'expériences et de références entre tous les acteurs du territoire intéressés à s'engager en faveur du développement durable**

100 **Construire une Charte des collectivités bas-normandes engagées dans un Agenda 21 local**

Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
Développer et mettre à disposition des outils (annuaires, centre de ressources en ligne...) qui permettent aux acteurs bas-normands d'accéder aux connaissances, aux compétences et aux contacts nécessaires pour avancer dans leurs démarches de développement durable Favoriser le fonctionnement en réseau, les échanges et la mutualisation entre tous les acteurs intéressés	DEDD	A partir de 2008	ND	Nbr. de références/expériences recensées et rendu accessible Nbr. d'acteurs participants au réseau (référéncés, contributeur à des échanges, demandeurs d'information...) Diversité des acteurs impliqués
Proposer, faire partager et co-signer une charte avec les élus des autres collectivités bas-normandes engagés dans un Agenda 21 local pour renforcer la cohérence entre les différents Agendas 21 locaux et régional et valoriser ensemble l'image des collectivités bas-normandes	DEDD	2009	ND	Nbr. de collectivités signataires

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

V.4 Inventer ensemble les dispositifs pour évaluer et faire vivre l'Agenda 21 régional

Pour faire vivre son Agenda 21 sur la durée, permettre l'évaluation et l'amélioration continue de son plan d'actions, la Région met en place différents dispositifs. En interne, ceux-ci doivent impliquer l'institution dans toutes ses composantes (élus, directions, agents) et permettre de poursuivre la dynamique engagée, faite de participation et de transversalité. En externe, ils doivent intéresser les partenaires et la population à la démarche de la Région, les associer à l'évaluation et à l'amélioration du plan d'actions.

Evaluer l'avancement de la démarche d'Agenda 21

Identification des dépenses en matière de développement durable

Mettre à disposition des autres directions et des élus les références environnementales pour conduire leurs chantiers

Cercles de partenaires, « capteurs » du développement durable du territoire

Assises Régionales du Développement durable

Objectif(s)	Pilote(s)	Période	Moyens déjà budgétés	Exemples d'indicateurs
Mettre en place et suivre des indicateurs au niveau de chacune des actions de l'Agenda 21 et au niveau de l'Agenda 21 dans son ensemble, ainsi que des indicateurs de suivi du territoire au regard du développement durable, notamment au travers d'indicateurs synthétiques (par exemple, empreinte écologique).	Gr. Transv. (DEDD)	A partir de 2008	ND	Evaluation qualitative du processus (fourniture effective des données, régularité des réunions, participation des différents acteurs impliqués...) Evaluation qualitative de l'utilité du point d'étape pour les différentes cibles (élus, service Nbr. de propositions d'améliorations ou d'actions nouvelles issues du processus d'évaluation
Mettre en place les moyens de suivre et d'évaluer la prise en compte du développement durable dans le budget de la Région, au travers de l'Agenda 21 et de l'ensemble des politiques régionales	Finances	2008-2009	Sans impact financier	Mise en place effective d'un suivi financier : - du plan d'actions Agenda 21 - de l'ensemble des dépenses DD dans le budget régional - des économies réalisées grâce aux actions DD de la Région
Apporter aux autres directions et aux élus une aide pour l'élaboration du volet environnemental de leurs actions de développement durable. Accompagner la mise en place progressive d'un système de soutien interne sur les différents aspects du développement durable.	DEDD	2008-2010	Sans impact financier	Nbr. de sujets sur lesquels des références ont été mise à disposition
Mettre en place deux cercles de partenaires : « Territoires » et « Sectoriel » (composé chacun d'une vingtaine d'acteurs animant des démarches de DD participatives, à l'échelle de leur territoire ou de leur secteur d'activité) pour accompagner sur la durée, la mise en œuvre et l'évaluation de l'Agenda 21 Disposer, au travers de ces « capteurs », un retour quant à l'appropriation et les actions de DD des Bas-Normands, en regard des compétences régionales	DEDD	A partir de fin 2008	ND	Nbr. de réunion et taux de participation des cercles Nbr. de propositions d'amélioration de l'Agenda 21, issus des cercles et repris par la Région
Assurer la concertation externe sur le long terme autour de l'Agenda 21, la lisibilité de sa mise en œuvre et son évaluation partagée Créer un rendez-vous annuel mobilisateur et favorisant la mise en réseau de l'ensemble des acteurs régionaux intéressés par la question Animer un débat constructif avec du grand public, autour d'une thématique spécifique chaque année	DEDD	A partir de 2008	50 K€ en 2008	Nbr. de participants (par catégories) Evaluation qualitative par les participants de la réponse de l'événement à leurs attentes (et suivi de l'évolution de l'événement en regard de cette évaluation)

ND (non encore défini) – Annuel (sauf précision, sur la base du budget 2008)

Faire vivre l'Agenda 21 régional,
dans la durée

Prolonger la dynamique et installer la gouvernance

Un pilotage au plus haut niveau

La poursuite de la démarche nécessite la mise en place d'un dispositif de pilotage interne.

L'Agenda 21 est porté par le **Président, appuyé par son Vice-président en charge du développement durable**.

Le Directeur général des services (DGS) est responsable de la coordination de la mise en œuvre de l'Agenda 21 par l'ensemble des services. Il constitue, avec le Comité des directeurs (CODIR), le **Comité de pilotage** de la démarche qui se réunit tous les 2 mois et auquel participe, en tant que de besoin, le Vice-président en charge du développement durable.

Officiellement désignée par le DGS comme chef de projet, la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD) assure un rôle d'animation et de suivi de l'ensemble de la démarche.

La mise en œuvre et le suivi de chacune des actions sont sous la responsabilité de la direction l'ayant proposé. En favorisant l'appropriation de ces actions par l'ensemble des agents et l'intégration progressive du développement durable dans toutes les politiques de la Région, le projet d'administration générale constitue l'un des outils de pilotage de l'Agenda 21.

Un **Comité de suivi élus-services** se réunit 2 fois par an, en préparation des étapes clefs : rendu annuel du dispositif d'évaluation, délibérations d'amélioration continue du plan d'actions... Il rassemble des élus et des directeurs autour du Vice-président en charge du développement durable, du DGS et de la DEDD, ainsi que, selon les sujets traités, des agents (Référénts Agenda 21, pilotes de groupes thématiques transversaux...) et des **partenaires impliqués dans les dispositifs de concertation externe**.

Proposer une palette des lieux d'échanges et de travail collaboratif en interne...

Différents cadres permettent d'ouvrir la discussion entre les agents et avec les acteurs du territoire, pour faire vivre de manière participative l'Agenda 21, mettre en œuvre ses actions, les améliorer, en faire émerger de nouvelles...

Le principe des **Groupes thématiques transversaux** mis en place au cours de la phase d'élaboration du plan d'actions est à maintenir, certaines réflexions engagées étant à poursuivre et de nouveaux groupes à créer pour aborder d'autres sujets incontournables.

Un **Forum des agents** de la Région, ouvert à tous les agents volontaires, sera organisé et animé par le DGS, 1 fois par an, pour permettre de débattre librement et de manière décloisonnée de la démarche d'Agenda 21, de son avancement et des actions liées au fonctionnement interne et nécessitant l'implication de chaque agent.

...et en externe

Pour chacune de ses politiques en lien avec le développement durable, la Région s'assure de la constitution et de l'animation de **groupes et réseaux thématiques** avec l'ensemble des acteurs concernés (par exemple, le réseau éco-construction, le réseau bois-énergie, le réseau d'accompagnement à l'éducation au développement durable...). Ces réseaux constituent des lieux d'échanges, de propositions et de pilotage d'actions partenariales, pour atteindre des objectifs partagés. C'est l'élément de base du dispositif collaboratif que souhaite développer la Région.

Deux **cercles de partenaires** seront mobilisés sur la durée (3 ou 4 réunions par an) pour accompagner la mise en œuvre et l'évaluation de l'Agenda 21. L'un sera composé d'acteurs bas-normands menant eux-mêmes des démarches de développement durable à l'échelle de leur territoire (collectivités en démarche d'Agenda 21, lycée ou entreprise ayant une démarche de développement durable impliquant des acteurs de leur territoire...) et l'autre composé d'animateurs régionaux de groupes et réseaux sectoriels. De par leur expérience, ces cercles joueront, pour la Région, un rôle de « capteurs » de l'appropriation du développement durable et de sa mise en application concrète par la population et les acteurs bas-normands. Les partenaires impliqués constitueront également des relais de l'Agenda 21 régional sur leurs territoires et dans leurs propres réseaux.

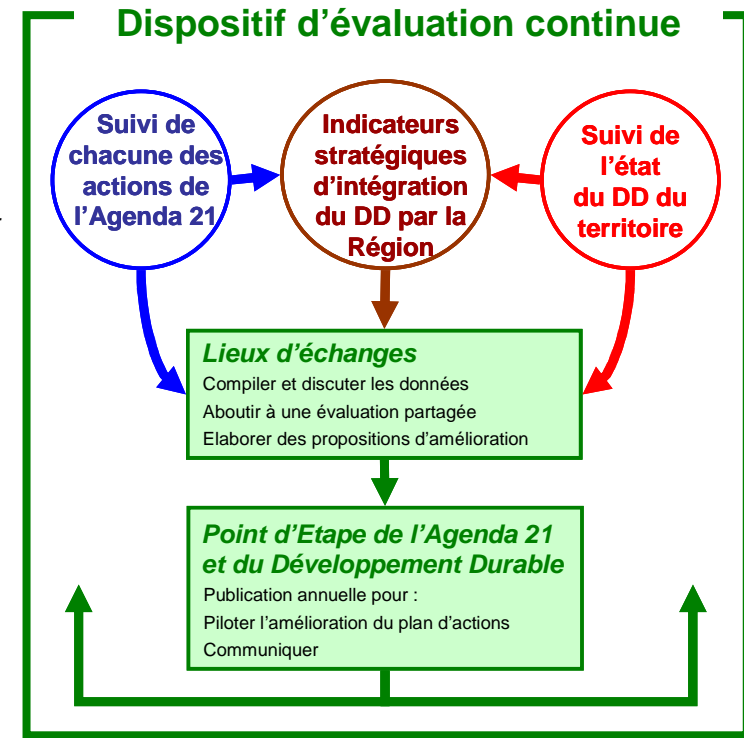
Des **Assises régionales du développement durable**, rendez-vous mobilisateur pour l'ensemble des acteurs régionaux intéressés par la question, seront organisées annuellement afin de rendre lisible l'action de la Région et l'avancement de son Agenda 21, ainsi que de créer une plateforme d'échanges de propositions et un observatoire des pratiques et expériences régionales. Elles permettront également de sensibiliser et consulter le grand public sur les enjeux du développement durable, avec une thématique différente chaque année.

Une évaluation partagée

L'évaluation de l'Agenda 21 sert la dynamique de l'amélioration continue.

L'organisation proposée pour mener cette évaluation intègre différents éléments :

- un **suivi individuel de chacune des actions**, à l'aide de quelques indicateurs (*1 indicateur de suivi, 1 indicateur de résultat, 1 à 3 indicateurs d'impact sur les piliers du développement durable les plus concernés par l'action*) et des zooms sur les politiques ayant fait l'objet d'une évaluation ou d'une réalisation phare dans l'année ;
- un suivi de **l'état de développement durable de la Basse-Normandie** et de ses évolutions, en se basant sur l'évaluation du SRADT et sur le dispositif mis en place par l'ARF (*une série d'indicateurs simples permettant de calculer quelques indicateurs synthétiques parlants tels que l'IDH ou l'empreinte écologique*) ;
- un suivi d'**indicateurs stratégiques** permettant de tracer ;
 - d'une part l'avancement global des actions et dépenses liées à l'Agenda 21 ainsi que de leurs impacts (*par quelques indicateurs compilés tels que le nombre de tonnes de CO2 économisés au travers d'actions de la Région*),
 - d'autre part, les choix politiques forts de la Région en faveur du développement durable (*par exemple suivi du ratio budget agriculture biologique / budget agriculture total*) et l'appropriation de la notion par l'institution (*par exemple : nombre de conventions signées par la Région intégrant le développement durable*).



Pour parvenir à une évaluation réellement efficace, **les données ne suffisent pas : elles doivent faire l'objet d'une appropriation et être discutées, pour aboutir à des propositions d'améliorations.** C'est l'objet des lieux d'échanges qu'il est proposé de mettre en place, en interne et avec les partenaires impliqués dans les dispositifs de concertation externe (réseaux thématiques, cercles de partenaires, Assises).

C'est d'autant plus important qu'il ne s'agit pas uniquement d'évaluer la mise en œuvre d'un plan d'actions, mais aussi de le mettre en perspective de l'évolution du territoire. Il est ainsi possible d'échanger, sur la base de références communes, avec les autres acteurs mobilisés par le même objectif de développement durable (les acteurs bas-normands et les autres Régions françaises), en vue de mettre nos actions respectives en synergie.

Les résultats de l'évaluation partagée et les propositions qui en découlent, feront l'objet d'une **publication annuelle « Point d'étape de l'Agenda 21 »** qui sera :

- présentée par le Président aux élus et aux services, au moment des Orientations budgétaires, pour permettre le pilotage et l'amélioration du plan d'actions de l'Agenda 21;
- communiquée à la population et aux partenaires, au moment des Assises régionales, pour rendre compte et servir de base à l'échange.

